



**GARDEZ  
LA PÊCHE!**

## Fermeture golfe de Gascogne 2025

Questions / réponses à destination  
des poissonniers et chefs de rayon

22 janvier 2025



GARDEZ LA PÊCHE FRANÇAISE!

### 1) Que va-t-il se passer du 22/01 au 20/02 ?

Comme en 2024, les navires de pêche français de plus de 8m, pratiquant la pêche au filet trémail, filet maillant, chalut pélagique, chalut pélagique en bœuf, chalut de fond en bœuf, senne coulissante, auront l'interdiction de pratiquer leurs activités dans le golfe de Gascogne.

### 2) Pourquoi cette mesure est-elle prise ?

Cette mesure vise à **réduire les captures accidentelles de mammifères marins** en lien avec les activités de pêche.

Elle fait suite à l'injonction du Conseil d'Etat, saisi par des ONG françaises, au gouvernement français de proposer des mesures de fermetures spatio-temporelles de la pêche pour mieux protéger les petits cétacés. Le Conseil d'Etat a en effet jugé que les mesures initialement proposées étaient insuffisantes pour s'assurer d'une réduction des captures.

Les engins de pêche concernés par la mesure sont ceux identifiés comme les plus à risque au regard de ces captures accidentelles.

### 3) Les mammifères marins du golfe de Gascogne sont-ils en danger ?

D'après la dernière campagne scientifique menée en 2022, les populations de petits cétacés dans les eaux européennes sont **évaluées comme stables**. Ainsi, on estime, par exemple, à environ 439 000 individus la population de dauphins communs (campagne SCAN IV).

Cependant, on observe chaque hiver depuis plusieurs années des pics d'échouage importants de ces animaux sur la façade Atlantique. Le Conseil d'Etat, se basant sur les éléments partagés par les ONG, a alors jugé que l'état de conservation de ces populations sur le long terme n'était pas suffisamment assuré et nécessitait donc d'appliquer des mesures plus strictes, par principe de précaution.

Malgré les nombreuses actions initiées par les pêcheurs pour limiter ce phénomène de captures accidentelles, il a donc été décidé d'interdire les activités de pêche jugées les plus à risque pendant 1 mois.

### 4) Cette fermeture est-t-elle efficace ?

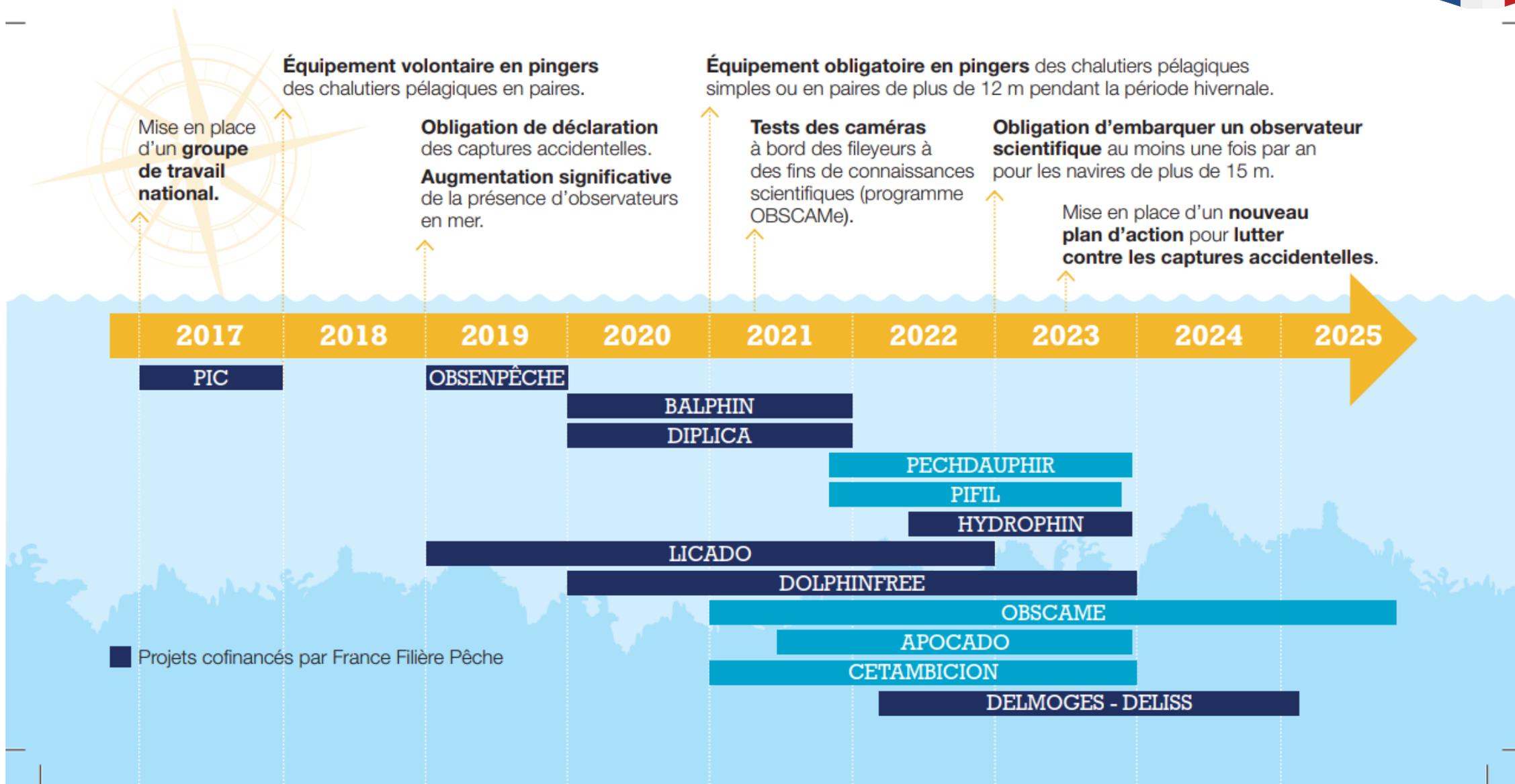
Pendant la période de fermeture en 2024, une diminution du nombre d'échouages a été constatée, mais cela ne présage pas de l'efficacité dans le futur. Le phénomène de mortalité et échouages des petits cétacés est en effet complexe et encore mal compris par la science.

Il y a rarement une solution technique unique permettant de réduire les captures accidentelles sans conséquence pour la pêche et la recherche de compromis demande du temps et de la concertation avec l'ensemble des acteurs.

### 5) Quelles actions sont menées par la filière pour lutter contre les captures accidentelles ?

La filière participe, depuis de nombreuses années, à des campagnes scientifiques, projets de développement technologique, acquisitions de données, pour mieux comprendre l'augmentation des échouages des petits cétacés ainsi que les interactions avec l'activité de pêche.

*(Cf. infographie diapositive suivante)*



### 6) Quelles conséquences sur les approvisionnements du marché ?

S'il est difficile d'estimer précisément les conséquences sur les approvisionnements (nombre de navires qui s'arrêteront faute de report possible sur d'autres engins ou zones), certaines espèces, comme en 2024, seront plus touchées que d'autres : merlu, sole ou encore maquereau verront leur disponibilité baisser à la 1<sup>ère</sup> vente.

**Les autres zones de pêche restant ouvertes, et les pêcheurs français n'étant concernés ni par cette zone, ni par ces engins, pourront poursuivre leurs activités.**

### 7) Quelles conséquences sur la filière dans son ensemble ?

Si les impacts économiques restent limités grâce aux aides accordées à la filière (mais qui ne concernent pas tous les maillons), les risques indirects restent importants : perte de marché, impacts sociaux, perte d'attractivité du métier...



GARDEZ LA PÊCHE FRANÇAISE!

**Contact :**

**[pavillonfrance@francefiliererepeche.fr](mailto:pavillonfrance@francefiliererepeche.fr)**

**GARDEZ  
LA PÊCHE!**